

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.

5^e SÉRIE. — TOME V.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1873

NOTICE

SUR

QUELQUES MONNAIES LIÉGEOISES.

PLANCHE II.

I.

La ville de Thuin (*villa regia*), située sur la Sambre, possédait, depuis un temps immémorial, un atelier monétaire; cet atelier dépendait de l'évêché de Liège.

En 1155, l'empereur Henri II confirma à l'évêque de Liège la *moneta* dans cette ville (1).

Il est plus que probable que cet atelier existait déjà lors de la vacance du siège épiscopal de 1121 à 1123. On peut donc, avec quelque raison, attribuer à cet atelier la pièce que nous allons décrire, d'autant plus que le module, la gravure et le poids, ainsi que le type, sont incontestablement de cette époque.

Quoique la pièce soit un peu fruste, on y lit distinctement SCS LAMBERTVS; au droit, tête nue, à gauche, crosse.

Rev. TVIN. Tête nue à droite.

Pl. II, n° 4.

Ma collection.

(1) CHAPEAUVILLE, t. II, p. 407. — MIRÆUS, t. II, p. 690.

Il se pourrait pourtant qu'au revers, là où je place une tête à droite, d'autres y vissent autre chose. Quoi qu'il en soit, il est à espérer que l'on trouvera plus tard un exemplaire mieux conservé, qui permettra de confirmer ou de modifier ce que j'ai cru y voir.

II.

De Renesse public, sous le n° 7 de la pl. XVIII, une pièce qu'il nomme escalin et qu'il dit très-rare; cette pièce est décrite de la manière suivante :

Deux lions assis en regard, en haut et entre eux, quelques étincelles; à l'exergue, trois étoiles : (*Cornet*) IOHS × DE GRA × EPS × LEOD × DVX × BVL.

Rev. L'écusson de Hornes sur une croix fleuronnée : (*Cornet*) IOHS × EPS × LEODIE × DVX × BVL × C × LO.

III.

Une autre pièce en tout semblable pour la position des lions, et les étoiles à l'exergue, mais avec l'inscription suivante :

(*Cornet*) SI DEVS × NOBISCV × QVIS × CO · TRA N.

Rev. L'écusson de Hornes sur une croix à triple nervure, fleuronnée : (*Cornet*) SI × DEVS × NOBISCV × QVIS × CONTRA × N.

Pl. II, n° 2.

Ma collection.

IV.

Lions assis en regard, entourés d'étincelles; à l'exergue

trois étoiles : (*Cornet*) IOH̄S × DEI × GR̄A × EPS ×
LEOD̄ × DVX × BVLI.

Rev. Écu de Hornes sur une croix à triple nervure fleu-
ronnée : SI DEVS NOBIS QV QVIS CO'PTR̄A · N̄.

Pl. II, n° 3.

Ma collection.

V

Deux lions assis en regard, entourés d'étincelles ; à
l'exergue, trois étoiles : ✠ IOH̄S × DEI × GR̄A ×
EPS × LEOD̄ × DVX BV × .

Rev. Écu de Hornes, sur une croix, à triple nervure
ornée. ✠ SI DEVS × NOBIS QV · QVIS CO'
PTR̄A N̄. Même revers que ci-dessus.

Pl. II, n° 4.

Ma collection.

VI

Sous le n° 1411 du catalogue de Michiels, de Maestricht,
figure comme pièce d'essai, en cuivre, une pièce portant,
d'un côté, le dessin du double briquet de de Renesse,
pl. XVIII, n° 7, mais avec cette inscription : * IOH̄IS ·
ELECTI COFM̄TI LEODIEN̄ ; et de l'autre, le
simple briquet de de Renesse, pl. XX, n° 13, avec la
légende : IOH̄IS ELECTI * COFM̄TI * LEODIEN̄.

Pl. II, n° 5.

Ma collection.

On ne connaît de Jean de Hornes, qu'un florin d'or
et quelques doubles briquets qui soient de bon aloi ; ces
pièces sont très-rares.

Elles paraissent toutes avoir été frappées au commence-
ments du règne du prince-évêque. A cette époque, les flo.

rins d'or et les doubles briquets étaient très en faveur, le prince-évêque dut en faire frapper aussi ; mais comme il avait grand besoin d'argent et que le monnayage de pièces de bon aloi ne lui rapportait pas un bénéfice suffisant pour pourvoir à ses besoins, il démonétisait les florins dits Saint-André, le cavalier et les doubles lions Carolus et de Marie de Bourgogne, par un édit publié sur le péron de Huy, en 1485. Il faisait publier un autre *cri*, à Liège, le 26 septembre 1486, par lequel il défendait le cours de ces monnaies.

Les pièces qu'il avait fait frapper furent, comme les autres, retirées de la circulation, ce qui explique leur grande rareté.

A quoi peut-on attribuer cet interdit des monnaies de bon aloi, et leur remplacement par des pièces d'une moindre valeur intrinsèque ? Évidemment, au besoin d'argent qu'éprouvait l'évêque.

C'est dans le faux monnayage seul qu'il pouvait trouver les ressources nécessaires ; car, lorsqu'il revêtit la mitre, le pays était ravagé, le trésor vide, des charges énormes pesaient sur la ville et les campagnes ; ce n'était donc pas aux habitants qu'il pouvait demander des secours en argent.

Jean de Hornes, qui passe pour le plus grand faux monnayeur de ce temps, est en partie justifié de cette accusation par les circonstances difficiles au milieu desquelles il s'est trouvé.

D^r DUGNOLLE.

